



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2013.....	5
Compte-rendu des décisions du Maire.....	6
Compte-rendu des marchés publics de plus de 15 000 € H.T.	6
Q1- Décision modificative n°2	6
Rapporteur : M. FRESSE.....	6
Q2- Admissions en non valeur.....	7
Rapporteur : M. FRESSE.....	7
Q3- Acquisition de mobiliers pour la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre - Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire	8
Rapporteur : M. LE MAIRE	8
Q4- Aménagement d'un parking rue Louis Pasteur - Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire	8
Rapporteur : C. MACHIN.....	8
Q5- Dispositif de Réussite Educative - Convention avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Laxou	10
Rapporteur : Y. PINON	10
Q6- Augmentation du taux d'emploi d'un agent titulaire à temps incomplet	11
Rapporteur : M. LE MAIRE	11
Q7- Convention de fonctionnement et d'accueil des salariés de la mission Locale du Val de Lorraine et de Laxou au sein des services municipaux de la Ville de Laxou.	11
Rapporteur : D. LECA	11
Q8- Attribution de primes pour le ravalement de façades.....	11
Rapporteur : L. WIESER	11
Q9- Conduite opérationnelle du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) - Avenant n°1	12

Rapporteur : Y. PINON	12
Q10- Vente d'un délaissé communal	12
Rapporteur : M. LE MAIRE	12
Q11- Acquisition d'un terrain sis 14 impasse du Colonel Moll	12
Rapporteur : M. LE MAIRE	12
Q12- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Approbation de la charte d'engagement	13
Rapporteur : L. WIESER	13
Q13- Adhésion à l'association des Communes Forestières de Meurthe-et-Moselle (COFOR 54)	18
Rapporteur : L. WIESER	18
Q14- Aménagement d'une voie de liaison entre la rue Marius Piant et la rue du 8 mai 1945 - Convention de participation financière avec Meurthe & Moselle HABITAT (mmH)	18
Rapporteur : C. MACHIN	18
Q15- Classes de découvertes 2014	19
Rapporteur : N. PARENT HECKLER	19
Q16- Aide aux familles dont les enfants fréquentent certains restaurants scolaires extérieurs à Laxou	20
Rapporteur : I. TAGHITE	20
Q17- Détermination de l'aide versée aux établissements scolaires du secondaire et aux établissements élémentaires spécialisés organisateurs de voyages à caractère éducatif	20
Rapporteur : I. TAGHITE	20
Q18- Attribution des subventions annuelles aux foyers socio-éducatifs	20
Rapporteur : I. TAGHITE	20
Q19- Actualisation des montants des dotations scolaires pour l'année civile 2014	21
Rapporteur : N. PARENT HECKLER	21
Q20- Garderie périscolaire - Modification du règlement intérieur	21
Rapporteur : N. PARENT HECKLER	21
Q21- Dispositif Pass'Loisirs CAF 2013 - Renouvellement de la Convention d'action sociale et familiale avec la Caisse d'Allocations Familiale de Meurthe-et-Moselle	21
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE	21
Q22- Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère sportif et culturel ...	22
Rapporteur : D. VERHULST	22
Q23- Projet « Femmes debout » - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Slam attitude »	22
Rapporteur : A-S ROY	22
Q24- Séances de cinéma au Centre Intercommunal Laxou Maxéville (CILM) et à la salle Louis Pergaud - Avenant à la convention passée avec le Centre Régional Audiovisuel de Lorraine (CRAVLOR)	23
Rapporteur : A-S ROY	23
Q25- Attribution de subventions - Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération nancéenne	25
Rapporteur : Y. PINON	25
Q26- Attribution de subventions hors Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération nancéenne	25
Rapporteur : Y. PINON	25
Q27- Soutien à la journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre 2013	26
Rapporteur : M. FRESSE	26
Q28- Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Laxou dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative	27
Rapporteur : Y. PINON	27

Q29- Convention communale de coordination de la Police Municipale de la Ville de Laxou et des forces de sécurité de l'Etat	28
Rapporteur : Y. PINON	27
Q30- Contrat Local de Sécurité 2013 - 2018	28
Rapporteur : Y. PINON	28
Q31- Groupement de commandes de services de communications électroniques 2013-2015 - Avenant n°1 au lot n°3 - Téléphonie mobile, abonnements, services et communications.....	34
Rapporteur : M. FRESSE.....	34
Q32- Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour différents services de la commune de Laxou et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Avenant n°2	34
Rapporteur : M. FRESSE.....	34
Q33- Adhésion au Réseau d'Alerte Pluri-Professionnel (RAPP) en santé mentale du territoire de l'agglomération du Grand Nancy et approbation de la charte	35
Rapporteur : Y. PINON	35
Q34- Transfert de la compétence « thermalisme » au Grand Nancy.....	35
Rapporteur : M. LE MAIRE	35
1) Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).....	36
Rapporteur : M. LE MAIRE	36
2) Rapport annuel 2012 de la Communauté urbaine du Grand Nancy - Eau et assainissement.....	36
Rapporteur : D. LECA	36
3) Rapport annuel 2012 de la Communauté urbaine du Grand Nancy - Prix et qualité du service d'élimination des déchets	38
Rapporteur : D. LECA	38
4) Rapport annuel d'activité 2012 du Grand Nancy.....	38
Rapporteur : D. LECA	38
5) Communauté urbaine du Grand Nancy séances des conseils du 28 juin, 5 juillet et 27 septembre 2013	38
Rapporteur : M LE MAIRE	38



NOM-PRENOM		PRESENTS/ABSENTS	PROCURATION A :
1. GARCIA	Laurent		
2. WIESER	Laurence		
3. PINON	Yves		
4. BOUGUERIOUNE	Naïma		
5. FRESSE	Marcel		
6. PARENT HECKLER	Nathalie		
7. VERHULST	Daniel		
8. ROY	Sophie		
9. VAUTRIN	Serge		
10. MACHIN	Christian		
11. CAILLET	Jean	Absent	N. PARENT HECKLER
12. GIRARD	Guilaine		
13. QRIBI	Abdel-Karim		
14. FERNANDES	Catherine	Arrivée question N°5	Y. PINON
15. TAGHITE	Isabelle		
16. LECA	Dominique		
17. LIGIER	Marie-Josèphe		
18. REICHHART	Jean-Pierre		
19. PICARD	Nicole		
20. NASSOY	Jacqueline		
21. THOMAS	André		
22. POIROT	Coralie		
23. CHAUFOURNIER	Brigitte		
24. BORE	Marc		
25. CHRISMENT	Carole	Absente	
26. HAYOTTE	Denis		
27. GERARDOT	Christophe		
28. BAUMANN	Pierre		
29. GHISLAT	Azize		
30. EPHRITIKHINE	Valérie		
31. DOUX	Myriam		
32. LEJEUNE	Michel		
33. BAILLET BARDEAU	Claudine	Absente	

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. GARCIA, maire de Laxou.

M. le Maire. - Je vous propose d'ouvrir notre séance.

Nous avons une présentation un peu particulière aujourd'hui liée à l'absence de la sténotypiste. Nous lui donnerons la bande audio pour retranscription.

En préambule, avant d'aborder les questions délibératives, je souhaitais soumettre à l'avis du Conseil, en accord avec la famille que j'ai reçue plusieurs fois, l'idée de faire porter le nom du parvis de l'hôtel de ville à Gilbert ANTOINE sans date fixée. C'est juste un avis de principe.

Y a-t-il des interventions ? (Non)

Avis favorable unanime

Je vous remercie pour cet avis que je transmettrai à la famille que je vois bientôt.

(Le maire procède à l'appel)...

(Le quorum est atteint)...

Nicole PICARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2013

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ?

M. GERARDOT.- Un complément. Il y avait beaucoup de bruit dans la dernière intervention où vous me proposiez d'être le représentant de la commune à la S.O.L.O.R.E.M., il est écrit : « *M. GERARDOT : certainement pas, Monsieur. M. le Maire : le conseil municipal prend acte. M. GERARDOT : Je ne souhaite pas être associé...* » à **votre majorité**, c'était quelque chose dans ce sens-là ; il y a trois points de suspension.

M. le Maire.- Vous voulez rajouter : « à votre majorité » ?

M. GERARDOT.- Oui, si vous en êtes d'accord.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ? (Non)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Compte-rendu des décisions du Maire

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

Compte-rendu des marchés publics de plus de 15 000 € H.T.

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

FINANCES

Q1- Décision modificative n°2

Rapporteur : M. FRESSE

M. FRESSE.- Je voudrais remercier le service des finances pour le travail qu'ils effectuent sur ces questions financières à la demande du chef de service. Ce n'est pas facile ni pour eux ni pour moi et je les en remercie très sincèrement.

Concernant la décision modificative, je ne vous infligerai pas la lecture détaillée de toutes ces lignes. Je ne retiendrai que quatre points :

➤ Il y a eu un virement de 94 000 € du compte de fonctionnement vers le compte d'investissement qui a permis de réduire le montant de l'emprunt pour équilibrer le budget 2013 de 140 000 €. Cette réduction du besoin de financement est consécutive pour partie à 40 000 € de subventions supplémentaires que nous avons obtenues en matière du contrat urbain.

➤ Il y a eu une DM consécutive au transfert informatique vers la Communauté urbaine en termes de fonctionnement et d'investissement. Des opérations se sont faites pour équilibrer les choses.

➤ Pour ce qui concerne la Maison de la vie associative et du temps libre, un certain nombre de rubriques sont affectées par cette opération d'investissement importante ; globalement, le flux en matière d'investissement est seulement de 15 000 € par rapport aux prévisions.

M. le Maire.- Merci, Marcel. Comme cela a été évoqué un grand merci aux services, secrétariat général et finances. Tout le monde a été un peu troublé par la disparition de

Gilbert. Les services et les élus en charge n'avaient pas prévu une commission des finances. Elle s'est donc faite un peu tardivement mais les documents ont été présentés.

Page 11, il s'agit du compte 6534 au lieu de 6451 concernant les cotisations URSSAF.

On pardonne bien volontiers cette erreur de frappe.

Avez-vous des remarques ?

M. GERARDOT.- Nous avons déjà largement débattu des éléments budgétaires il y a quelques mois, je n'y reviendrai pas. Je voulais faire part de la surprise qui était la nôtre sur la manière dont vous organisez la méthode de travail. J'entends les difficultés qui peuvent être occasionnelles mais c'est vrai qu'être prévenu par téléphone et avoir le courrier deux jours avant, cela ne semble pas être une bonne méthode de travail pour s'approprier les contenus, travailler sereinement. Vous étiez également à la séance. C'était une séance atypique. Tout le monde a pu le constater. Tous les élus découvraient les éléments qui étaient absents, qui n'étaient pas là. Certains ont évoqué qu'ils ne connaissaient pas le contenu. C'est la faillite d'une gouvernance sans méthode de notre point de vue. Nous appelons à une nouvelle méthode de travail, méthode respectueuse, méthode prospective.

Dans ces conditions nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire.- Je vous ai expliqué les conditions pénibles pour les services suite à la disparition de Gilbert ANTOINE, dans lesquelles se sont déroulées cette commission et cette convocation. Libre à vous maintenant d'interpréter cette disparition regrettable comme vous l'entendez.

Avez-vous d'autres remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

Adoptée à la majorité, 6 contre MM GERARDOT, BAUMANN, GHISLAT,

MMES EPHRITKHINE, DOUX, M LEJEUNE.

Q2- Admissions en non valeur

Rapporteur : M. FRESSE

M. FRESSE.- (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ?

Mme EPHRITKHINE.- Monsieur le Maire, pour réitérer mon intervention au C.C.A.S. que j'ai faite lors du conseil d'administration du C.C.A.S., c'est effectivement regrettable qu'il y ait des traces de reliquat qui ont certainement coûté très cher à la municipalité en frais de recouvrement pour des sommes très petites. On pourrait s'interroger plus

amplement sur les modalités à mettre en œuvre pour faire en sorte que ces toutes petites sommes qu'elles soient là ou prises en charge dans les aides du C.C.A.S., puissent être recouvrées sans avoir des frais supplémentaires sur ces finances-là, surtout sur la partie « créances en non-valeur ». Pour des créances éteintes pour des raisons juridiques liées à des surendettements, c'est une autre dimension.

C'était pour indiquer le propos que j'avais eu en C.C.A.S.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. FRESSE.- Mme EPHRITIKHINE a repris ce qu'elle avait indiqué au C.C.A.S. En effet, on peut regretter que ces opérations se fassent seulement maintenant. On prend acte. J'ai eu l'occasion de dire que j'étais intervenu auprès du receveur sur ces questions sur lesquelles je n'ai pas obtenu de réponses satisfaisantes.

M. le Maire.- Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q3- Acquisition de mobiliers pour la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre - Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- *(Lecture de la délibération)...*

Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q4- Aménagement d'un parking rue Louis Pasteur - Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire

Rapporteur : C. MACHIN

M. MACHIN.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ?

M. GERARDOT.- Bien évidemment, nous sommes favorables à l'aménagement de ce No man's land, parce que je l'avais qualifié ainsi, dans ce conseil municipal qui ne fait que trop tarder puisque cela fait maintenant six ans que les habitants attendent. Je me réjouis. Il faudrait peut-être -un peu d'humour- qu'il y ait des élections tous les trois mois pour que les dossiers avancent plus vite.

J'avais, dans cette même enceinte, il y a sept ans déjà, fait la proposition, en ayant travaillé avec un architecte, de deux esquisses qui pouvaient améliorer l'esprit du village. Nous en avons discuté avec notre collègue M. ANTOINE, pour conserver un peu l'esprit veineux du village, de petites artères à la place de ce trou maintenant. Peut-être qu'en proposant la revalorisation de la grille en fer forgé qui se trouvait sur la partie latérale, avec des pierres sèches pour donner un peu d'intimité à cet espace du village, donner un cœur du village, amplifier ce cœur du village.

Nous regrettons de ne pas avoir été associés au projet qui se réduit -je traduis parce que nous n'avons pas été associés- à une bande de roulement et des places. Ceci dit, il faut faire des places de stationnement ; nous sommes favorables. Nous regrettons ne pas avoir été associés à une démarche plus qualitative. Nous aurions pu nous investir dans les propositions que j'avais déjà faites ici dans cette même enceinte sept ans à l'issue de deux schémas possibles.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme WIESER.- Je ne suis pas mécontente de prendre la parole la première fois à cette place pour rendre hommage à Gilbert ANTOINE et le travail qu'il a effectué sur ce dossier. C'est lui qui a mené tambour battant ce dossier qui lui tenait à cœur un peu comme celui de l'hôtel de ville. Pour ce qui est de la revalorisation de la grille, Gilbert avait retenu cette proposition. Je crois qu'il en a été tenu compte dans le projet que j'ai vu passer.

Quant au mur en pierres sèches, la plupart du temps les murets en pierres sèches se trouvent plutôt dans des zones naturelles et ont vocation de la retenue de terrain. Ce n'était pas trop le cas ici. Il y a déjà un fort dénivelé, et il nous a paru plus important d'y mettre un espace ou arboré ou verdissant pour améliorer la qualité paysagère du lieu et ne pas rajouter du mur où il y en a déjà beaucoup.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Quelques mots, il faut avoir de la mémoire ; M. GERARDOT parlait de No man's land. J'ai souvenir que certains riverains souhaitaient acquérir le terrain pour une construction ; riverains qui auraient pu peut-être se trouver dans cette enceinte. Leur choix a été de ne pas y être. Sur la démarche qualitative, Laurence WIESER en a parlé.

L'histoire est têtue, Il ne faut pas refaire l'histoire. Il y avait des projets de construction sur ce terrain, vous le savez mieux que les autres. Cela vous rafraichira peut-être la mémoire, ce n'était pas il y a sept ans ; il y a un peu moins de six ans.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Q5- Dispositif de Réussite Educative - Convention avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Laxou

Rapporteur : Y. PINON

M. le Maire.- Avant de laisser M. PINON rapporter, je souhaitais porter à la connaissance du conseil municipal une information datant de cet après-midi.

Au nom du Président Alain BOURNAC et du Comité de direction de l'Observatoire territorial, je vous adresse mes sincères félicitations puisque, pour le dispositif créé il y a deux ans par Yves PINON et l'équipe de réussite éducative évidemment, la ville de Laxou est honorée cette année après une TERRITORIA d'argent l'an dernier pour les nouvelles façons de faire les Portes ouvertes de l'ATE, la ville de Laxou sera honorée dans quelques jours et Yves PINON ira chercher le prix d'un TERRITORIA d'or.

Félicitations à Yves et à l'équipe des agents communaux parce qu'il y a un gros boulot des agents communaux sur le dispositif de réussite éducative.

Quelques mots sur le projet, cela a associé d'autres élus autour de la table et la délibération proprement dite.

M. PINON.- C'est un projet collectif initié par le dispositif de réussite éducative et je ne peux pas parler du dispositif de réussite éducative sans nommer Jérôme BOURET puisque c'est lui qui en est l'ordonnateur et qui a été le premier à pointer du doigt cet axe d'amélioration des actions langagières. Nous avons commencé cette action il y a plus de trois ans maintenant en formant d'abord tous les professionnels de la petite enfance. Ce sont les professionnels de la petite enfance volontaires de la commune qui ont pu bénéficier de cette formation parce qu'ils ont répondu présents. Je les en remercie. C'est pour la première année.

La deuxième année, nous avons formé les professionnels et les ATSEM, tout ce qui était en école maternelle. Il y a eu un fort engouement. Cela a été un travail collectif pour que tout le monde appréhende bien la manière de s'adresser et de parler aux enfants.

La troisième marche sera réalisée à partir de maintenant. Nous avons un comité de pilotage du dispositif de réussite éducative convoqué demain auquel M. le Préfet assistera. Nous évoquerons la troisième marche qui sera la formation des parents pour les accompagner dans la manière de pratiquer avec leurs enfants.

C'est un travail collectif qui a mobilisé beaucoup de temps pour rédiger le dossier. C'est intéressant de voir qu'à Laxou on a des dossiers de cette ampleur.

(Arrivée de Catherine FERNANDES)...

(Lecture de la délibération)...

M. le Maire.-Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q6- Augmentation du taux d'emploi d'un agent titulaire à temps incomplet

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- (Lecture de la délibération)...

Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q7- Convention de fonctionnement et d'accueil des salariés de la mission Locale du Val de Lorraine et de Laxou au sein des services municipaux de la Ville de Laxou.

Rapporteur : D. LECA

M. LECA.- (Lecture de la délibération)...

J'ajouterai que cette convention est pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

La convention est agrafée à la suite de la délibération.

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

URBANISME

Q8- Attribution de primes pour le ravalement de façades

Rapporteur : L. WIESER

Mme WIESER.- (Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée (M. LECA et M BAUMANN ne prennent pas part au vote)

Q9- Conduite opérationnelle du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) - Avenant n°1

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q10- Vente d'un délaissé communal

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- *(Lecture de la délibération)...*

Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q11- Acquisition d'un terrain sis 14 impasse du Colonel Moll

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- *(Lecture de la délibération)...*

Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Q12- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Approbation de la charte d'engagement**Rapporteur : L. WIESER**

Mme WIESER.- Il s'agit de s'inscrire dans le plan Climat Air Energie Territorial qui a été approuvé dans le plan climat de la Communauté urbaine. Il nous est proposé de nous engager au niveau communal sachant que le plan climat est obligatoire au-delà de 30 000 habitants, donc la Communauté urbaine était tenue de mettre en place ce plan climat.

L'intérêt pour nous et les services de s'inscrire dans ce plan Climat Air Energie Territorial est donc de signer une charte d'engagement et de pouvoir travailler au niveau local sur des items très précis nous permettant ensuite d'avoir des comptes rendus et des rapports précis également des actions que l'on mène et que les services mènent tous les jours ayant un lien avec le plan Climat Air Energie qui permet d'atténuer l'impact du territoire sur le climat et de mesurer notamment notre consommation de CO₂, etc.

La charte nous engage sur six thèmes obligatoires. Par contre, on a fait un travail assez fin avec les services de la commune et les services de la Communauté urbaine pour choisir ensuite dans chacun des thèmes qui nous étaient proposés. Il y a bâtiment, mobilité, consommation et production responsables, aménagement d'espace, sensibilisation, formation et communication. Les thèmes sur lesquels les services étaient en mesure non seulement de travailler dans la finesse mais surtout de pouvoir donner des éléments concrets, c'est-à-dire des éléments chiffrés, pour que la Communauté urbaine puisse ensuite les valoriser. Ce sont les services qui s'engagent à donner, par exemple, les consommations électriques sur une année N et sur une année N+1 en fonction des travaux que l'on a réalisés ou d'isolation ou de changement de chaudière, etc. La Communauté urbaine fera les calculs et elle nous fera les comptes rendus.

Cela permet d'avoir des chiffres derrière des actions, à la Communauté urbaine de les avoir également à un niveau beaucoup plus fin que sa strate communautaire et surtout aux services de voir très concrètement comment se réalisent les actions qu'ils opèrent tout au long de l'année.

On a fait ce travail de sélection avec les services pour qu'ils puissent chacun donner des éléments concrets, la charte est consultable. Tous les éléments seront suivis à l'intérieur de la charte.

Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions particulières ou des remarques.

Je propose au conseil :

- d'approuver l'avis émis par la commission municipale spécialisée,

➤ d'autoriser M. le Maire à signer la charte d'engagement du plan Climat Air Energie Territorial du Grand Nancy, dont le document est consultable aux services techniques de la Ville de Laxou, 14 allée des Carriers,

➤ d'approuver le plan d'actions et les modalités de mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de la Ville de Laxou.

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ?

M. GERARDOT.- C'est vrai que ce débat a eu lieu à la Communauté urbaine. C'est un débat central puisqu'il s'agit de l'environnement et surtout de la qualité de l'air au quotidien pour les adultes, les enfants, les personnes âgées. C'est un débat qui s'est inscrit à la suite de l'échec de Kyoto que l'on a suivi puisque cette délibération a été prise il y a environ un an à la Communauté urbaine avant de l'évoquer aujourd'hui. Tant mieux, si on l'évoque aujourd'hui.

Le désastre environnemental se lit au quotidien et ce malgré quelques climato-sceptiques que nous entendons encore dans la presse osant encore braver l'inévitable observation des dégradations de notre environnement. C'est divisé par quatre la production de gaz à effet de serre d'ici 2050. C'est généreux et ambitieux. Toutefois sans changer de comportement, cette ambition est assurément vouée à l'échec. Il faut que l'on puisse, localement pouvoir porter notre pierre à l'édifice ; le climat change et nous avons aperçu les dégâts au plan local notamment mais pas seulement avec les inondations que certains des Grands Nancéens ont vécu dans certaines communes.

90 % du dioxyde de carbone émis provient de la combustion des énergies fossiles. Ce sont les produits pétroliers, le charbon, le gaz naturel, par exemple. Toutefois, il existe des disparités entre les continents, ce qui montre un peu les disparités Nord/Sud notamment. S'agissant de notre pays particulièrement, les émissions de gaz à effet de serre s'y élèvent de pratiquement 27 % et augmentées de 23 % depuis 90. A titre d'exemple, les transports représentent à peu près 20 % des émissions des gaz à effet de serre, les déchets : 2,5 % et l'industrie de l'énergie environ 13 %.

L'échec international devrait laisser la place à l'efficacité locale puisque nous avons la possibilité de porter quelques actions localement.

Comme je l'ai rappelé, le transport représente 20 % des émissions à effet de serre pourtant les questions des mobilités sont plutôt un échec sur le Grand Nancy globalement. Je reviens souvent sur la question des parkings-relais qui sont des outils importants à l'échelle de l'agglomération y compris pour Laxou qui se traduisent en réalité, de ces parkings-relais toujours absents, par un coup de peinture ; chacun l'observe quand les Laxoviens vont tous à Laxou Auchan puisque c'est notre supermarché de proximité. On peut le regretter. J'espère que nous pourrions améliorer ces facteurs. En tout cas, nous nous inscrirons dans cette dynamique. Aujourd'hui, ce n'est pas satisfaisant d'autant plus

que nous avons un parc de diésélisation très important dans l'agglomération mais partout en France parce que l'actualité en a témoigné. Cela doit passer par une réflexion approfondie sur les questions d'urbanisme qui doit être plus compacté, un urbanisme commercial intelligent qui ne favoriserait plus le développement des zones commerciales isolées et mal desservies obligeant les habitants à prendre de plus en plus leur voiture sur des distances toujours plus importantes. Cela doit se traiter localement mais aussi à l'échelle de l'agglomération. De ce point de vue, il y avait un point commun sur les objectifs du devenir de St Joseph, nous verrons la mise en réalité demain de ces objectifs que nous avons de commun visiblement.

L'habitat et les équipements publics locaux sont des enjeux forts notamment les écoles. J'en avais déjà parlé. Quel plan pluriannuel peut-on débattre ici et acter comme des grands principes d'aménagement progressif parce que ce sont des coûts significatifs. On est tous d'accord. On doit les inscrire dans des cadres de plusieurs mandats, bien au-delà de nos intérêts immédiats de chacun d'entre nous. C'est une priorité ou cela devrait l'être.

Il faut que nous progressions à ce sujet.

Les déchets même valorisés, et c'est un élément important dans la production de notre chauffage urbain, doivent faire l'objet d'une politique publique plus renforcée, visant à accentuer le tri. Il y a les émissions du tri sélectif observées à l'échelle du Grand Nancy et, si cela produit de la chaleur, cela produit aussi beaucoup de déchets, des déchets ultimes qui s'appellent le mâchefer. On retrouve en stockage très toxique à proximité d'ici coulé dans du béton. Il faut que nous améliorions encore ensemble et dans la proximité les récoltes de proximité.

Il est présenté un plan Climat sur l'ambition. On est tous d'accord. C'est assez consensuel. Nous aurions aimé avoir des éléments d'opérationnalisation, -ce sont les éléments absents dans cette présentation- des éléments de méthode pour les atteindre et des objectifs quantitatifs pour tous ensemble pouvoir les réaliser.

C'est une démarche correspondant à un lancement de méthode nouveau. C'est un peu tardif, un an après celle de la Communauté urbaine mais il faut que nous progressions maintenant puisque c'est tous ensemble. Nous proposerons dès demain, dans le cadre du débat démocratique qui s'annonce, -ce sera aussi l'objet d'un débat démocratique- des priorités et des méthodes d'opérationnalisation sur ces objectifs qui nous concernent tous et la santé de chacun.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Madame le Rapporteur.

Mme WIESER.- Pour essayer de répondre à vos interrogations sur les systèmes opérationnels, j'ai bien précisé que le travail avec les services est effectué depuis quasiment six mois. Il a bien été travaillé dans la dentelle, c'est-à-dire qu'il ne s'engageait

que et uniquement sur les systèmes dont ont été sûrs de pouvoir avoir des données chiffrées concrètes.

Si vous avez l'impression que c'est ce qui vous manque, c'est parce que c'est le contenu de la charte, et cela a été présenté en détail à la commission, point par point. On a détaillé tous les points ; on en a modifié un. Cela a été validé bien amont par tous les services concernés parce que cela ne concerne pas uniquement un service.

Au niveau des objectifs quantitatifs, il n'y a pas d'objectif quantitatif parce que vous comprenez bien que, quand on travaille, par exemple, sur l'installation de robinets thermostatiques, c'est un peu compliqué de se dire dans l'année ou les deux ans à venir je vais installer tant de robinets thermostatiques, tant de minuteurs... Quand je dis que l'on travaille dans la dentelle, on va dans le détail jusque-là.

C'est plus un objectif pour les services de travailler en lien avec les fiches qui dépendent des CEE parce que l'on a là du matériel dont on est sûr qu'il est d'un point de vue des économies d'énergie tout à fait performant et, par ailleurs, de pouvoir donner ensuite les données chiffrées par installation et contrôler que tout a bien été fait selon les normes et en fonction de ces matériaux.

Après, vous pouvez le consulter aussi, les services ont des petites fiches que je peux vous passer ; là, il s'agit de l'exemple des robinets thermostatiques. Ce sont des petites fiches pratiques que les services complètent, qui partent à la Communauté urbaine leur permettant de calculer et de dire que, par exemple, sur une installation de robinets thermostatiques, on a une tonne de CO₂ évitée par an. Ce sont des calculs qui nous reviennent. C'est ultra concret.

On n'a pas d'objectif, on ne se dit pas que l'on va économiser tant de tonnes par habitant, par an l'année prochaine mais chaque fois que l'on entame des travaux que ce soit dans une école ou n'importe quel bâtiment communal. Quand on a fait l'année dernière l'opération de ramassage des sapins c'est un déchet qui n'est pas créé, c'est une matière que l'on ne va pas acheter, et qui repartira dans la nature. C'est quantifiable au niveau de ces économies.

Quand il y a un parterre dans les services des espaces verts qui est aujourd'hui en calcaire et que l'on végétalisera, cela rentre en ligne de compte aussi pas seulement parce que l'on fait du verdissement, mais parce que l'on contribue à faire de l'économie d'eau, d'entretien puisque l'on ne va pas faire passer des agents qui interviendront. Tout cela est valorisable. Après, il faut faire des choix. Je prends l'exemple du terreplein c'est très compliqué de dire que, sur tant de mètres carrés, j'ai re-semé tant de machin. On a donc choisi des items concrets sur lesquels les services pouvaient s'appuyer.

On fera le bilan d'ici un an évidemment sur les actions et les bénéfices que l'on en tire parce que l'on aura des données chiffrées exactes de la part de la Communauté

urbaine. Rien ne nous empêche ensuite, une fois que les services seront rodés parce que cela leur demande un énorme travail, d'aller encore plus loin. C'est évidemment mon souhait.

Cela dit, les services sont allés loin dans la démarche ; toutes les communes ne sont pas engagées à notre niveau. C'est ce qui fait que l'on a pris notre temps. Je ne voulais pas signer cette charte et m'engager sans être certaine d'avoir quelque chose de concret derrière.

M. le Maire.- Merci de ces précisions environnementales qui démontrent une volonté méthodique et rigoureuse de travailler et d'avancer avec des services aussi moteurs dans ces démarches, dans cette modernisation des méthodes et des outils de travail, qui vont de l'avant sur ces thématiques.

On ne va pas refaire le débat communautaire, ce sont toujours les mêmes choses. Sur les parkings-relais, on peut en parler longuement. Je veux bien que l'on dise que les parkings-relais sont forcément la panacée pour tout. Toutefois je note que celui sur la ligne 1 à Mouzimpré est plein et même plus que plein. Celui de Brabois est toujours à moitié plein. Cela se saurait si mettre des parkings-relais en bout de lignes était la panacée. On voit bien que ce n'est pas tout à fait le cas.

Vous parliez de diésélisation du parc, je veux saluer aussi sur les appels d'offres tous les travaux des agents et des responsables de pôle de la Communauté urbaine qui privilégient les énergies propres comme le gaz naturel puisque, mis à part les petits Stan, les minibus, tout le parc est au gaz naturel et non pas parce qu'il y a un souhait de ne pas mettre les minibus au gaz naturel c'est tout simplement parce que les constructeurs ne proposent pas de minibus au gaz naturel.

Un petit mot sur St Joseph. Je note avec beaucoup de plaisir qu'il n'y a pas d'attaque en règle contre les présentations qui ont été faites. Cela n'a pas été tout à fait le cas au moment du P.L.U. puisqu'il y avait eu un vote négatif de votre part sur le P.L.U.

Un dernier mot sur les énergies fossiles parce que beaucoup, dans le cadre de la transition énergétique et pour le savoir un peu professionnellement, crient haro sur les énergies en particulier nucléaires et vive les énergies fossiles. Il faut savoir, si vous lisez la presse économique, et je suis sûr que vous le faites, que le paradoxe, fait qu'aujourd'hui, si vous avez un hiver cinquantenaire, c'est-à-dire qui apparaît une fois tous les cinquante ans, et qui veut dire moins 11 degrés sur tout le territoire pendant trois jours consécutifs, la France sera en manque de gaz cet hiver.

Il faut faire attention dans les débats sur les transitions énergétiques et tout ce que cela implique parce que le fameux gaz de schiste dont on parle beaucoup, les Etats-Unis qui étaient énormément importateurs de charbon avec le gaz de schiste sont quasiment autonome énergétiquement moyennant quoi ils n'achètent pas de charbon et les cours du

charbon s'effondrent. Le charbon est l'énergie la moins chère. Le nombre d'industries qui tournent au charbon, c'est une hérésie environnementale, je suis bien d'accord, en tout cas le charbon a le vent en poupe, et cela crée aussi du gaz à effet de serre.

Il faut voir toutes ces problématiques et ne pas uniquement donner en pâture quelques chiffres et quelques idées reçues. C'est un vrai débat de fond, Laurence WIESER le sait mieux que les autres parce qu'elle est tombée dedans quand elle était toute petite et elle est encore dedans. Ce sont de vrais débats de société et pas uniquement dire que l'on n'a pas dit grand-chose durant le mandat. Avec le débat démocratique qui arrive, il y aura des propositions que ne les avez-vous faites jusqu'à présent. Je ne suis pas sûr que ça se soit rué au service technique depuis que les ordres du jour ont été envoyés à nos collègues pour se renseigner de près sur la charte en question.

Toutefois, je note que l'on a une belle unanimité sur cette charte.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q13- Adhésion à l'association des Communes Forestières de Meurthe-et-Moselle (COFOR 54)

Rapporteur : L. WIESER

Mme WIESER.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q14- Aménagement d'une voie de liaison entre la rue Marius Piant et la rue du 8 mai 1945 - Convention de participation financière avec Meurthe & Moselle HABITAT (mmH)

Rapporteur : C. MACHIN

M. MACHIN.- Il y a une inversion dans l'exposé des motifs.

« Dans le cadre de la rétrocession de la rue Marius Piant, -il faut lire- à la C.U.G.N. et d'un square à la ville de Laxou des travaux de voirie et des aménagements sont prévus afin d'améliorer la circulation...

(Lecture de la délibération)...

M. le Maire.- En effet, depuis cette rentrée, cela circule beaucoup mieux aux abords du groupe scolaire Emile Zola.

Y a-t-il des interventions ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

EDUCATION

Q15- Classes de découvertes 2014

Rapporteur : N. PARENT HECKLER

Mme PARENT HECKLER.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- C'est un nouveau look des classes de découverte.

Avez-vous des remarques ?

Mme EPHRITIKHINE.- On peut regretter effectivement qu'une dimension qui était importante pour les enfants sur la ville de Laxou avec l'occasion pour tous d'un départ systématisé en classe de CM2 et la possibilité de rencontrer les enfants de l'ensemble de Laxou avant l'entrée en sixième où les écoles seront dispatchées, on peut regretter que cela disparaisse. On pourrait s'interroger dans la suite d'un travail fait autour d'un projet éducatif plus global de la municipalité pour garder des dimensions qui ne portent pas préjudice aux enfants. On peut s'inquiéter à l'avenir de projets qui seront à géométrie variable sur l'une ou l'autre des écoles et qui donneront des disparités très importantes sur le bénéfice que les enfants peuvent avoir de ce type de projet.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme PARENT HECKLER.- Je ne vais pas contredire Mme EPHRITIKHINE, nous étions entièrement d'accord sur le sujet lors de la commission. On a exactement les mêmes inquiétudes. On ne trouve pas que ce soit la solution la plus favorable à l'enfant parce qu'elle dépend totalement de la capacité de chaque équipe enseignante à organiser un séjour et on sent bien qu'il est difficile pour une école d'organiser un séjour. On prévoit le financement, certes, mais l'organisation est une grosse partie de l'organisation.

Le fait que la mairie lance un marché chaque année clé en main c'était très aisé et confortable pour l'ensemble des enseignants et les enfants assurés de partir chaque année. En fait, cette année, on en est à un galop d'essai. On espère que l'ensemble des écoles travailleront sur le sujet efficacement et que tous les enfants partiront. Dans le cas contraire, on sera obligé en commission scolaire de rediscuter d'un projet plus global mais

aussi avec l'inspection académique et les équipes enseignantes pour trouver ce qui est plus favorable aux enfants.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

J'ai toute confiance en les enseignants et l'inspection pour faire ce qu'il faut puisque c'était leur souhait. Je rappelle que les propositions seront communiquées à l'inspection pour validation.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q16- Aide aux familles dont les enfants fréquentent certains restaurants scolaires extérieurs à Laxou
Rapporteur : I. TAGHITE

Mme TAGHITE.- (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q17- Détermination de l'aide versée aux établissements scolaires du secondaire et aux établissements élémentaires spécialisés organisateurs de voyages à caractère éducatif
Rapporteur : I. TAGHITE

Mme TAGHITE.- (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q18- Attribution des subventions annuelles aux foyers socio-éducatifs
Rapporteur : I. TAGHITE

Mme TAGHITE.- (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q19- Actualisation des montants des dotations scolaires pour l'année civile 2014

Rapporteur : N. PARENT HECKLER

Mme PARENT HECKLER.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q20- Garderie périscolaire - Modification du règlement intérieur

Rapporteur : N. PARENT HECKLER

Mme PARENT HECKLER.- Je ne vais pas vous faire la lecture intégrale du règlement intérieur.

Il s'agit de mettre en adéquation le règlement intérieur de la garderie avec la création de ce cinquième créneau du mercredi matin dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Cela reprend le thème de la délibération du mois de juin mais là il est question du règlement qui va avec.

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

JEUNESSE

Q21- Dispositif Pass'Loisirs CAF 2013 - Renouvellement de la Convention d'action sociale et familiale avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE

Mme BOUGUERIOUNE.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité**SPORTS**

Q22- Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations à caractère sportif et culturel

Rapporteur : D. VERHULST

M. VERHULST.- (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité**CULTURE**

Q23- Projet « Femmes debout » - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Slam attitude »

Rapporteur : A-S ROY

Mme ROY.- (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ?

M. GERARDOT.- Le travail mené pour favoriser l'émancipation des femmes est visiblement intéressant dans la démarche présentée ce soir. Ceci dit, j'observe par anticipation que, dans quelques délibérations ensuite, il y a au titre du C.U.C.S. le même projet qui est présenté pour un volume de 80 000 €, j'imagine à l'échelle de l'agglomération. Cette action, si j'ai bien compris, est engagée sur Laxou depuis quelque temps c'est ce qui est présenté ce soir, à hauteur de 80 000 € et vous nous demandez d'allouer 100 € pour une démarche. Quel est le sens de donner 100 €.

Ceci dit, nous sommes favorables à soutenir cette démarche qui traduit la volonté de cette opération de travailler à l'émancipation d'un certain nombre de femmes ; avec 100 €, on est dans le caractère assez symbolique. Est-ce parce que vous ne voulez pas refuser et vous donnez 100 €. C'est ma question. Cela nous semble être intéressant, mais matériellement j'ai du mal à trouver le sens.

Mme ROY.- Concernant les « Femmes debout », c'est un budget s'élevant à 114 000 € avec des concerts très ambitieux sur le Grand Nancy. Ce qui est fait à Laxou c'est l'animation d'un atelier d'écriture. Point barre.

Je suis allée voir le travail qui était réalisé. C'est tout à fait intéressant comme projet mais je crois aussi aller voir ce qui s'y fait. Sur 2013, c'est un dossier qui nous a été présenté très tardivement. C'est quelque chose que l'on n'avait pas budgété sur 2013. 100 € pour les encourager dans leur travail c'est quelque chose de très intéressant mais un dossier qui peut nous revenir et que nous pourrions réexaminer sur 2014.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**Q24- Séances de cinéma au Centre Intercommunal Laxou Maxéville (CILM) et à la salle Louis Pergaud
- Avenant à la convention passée avec le Centre Régional Audiovisuel de Lorraine (CRAVLOR)
Rapporteur : A-S ROY**

Mme ROY.- (*Lecture de la délibération*)...

M. le Maire.- Cela donne l'occasion de saluer et de remercier les membres du conseil de proximité qui sont des bénévoles, qui tiennent les billetteries pour que ces séances puissent se passer. Je parle bien évidemment de la salle Louis Pergaud, au Village, et je salue le CILM au Champ-le-Bœuf pour le même travail.

Avez-vous des remarques sur cette délibération ?

M. GERARDOT.- Je remarque que les temps sont durs. Cela fait pour les familles 17 % d'augmentation. Si l'on introduit les 3D, cela fait 23 % d'augmentation à la louche. C'est énorme pour des familles dont l'objectif, et on est tous d'accord, est de faire en sorte que les enfants puissent bénéficier d'un tarif attractif. Ne pourrions-nous pas envisager une forme de création de fonds de compensation pour atténuer une partie, mais on ne va pas débattre maintenant d'arrêter un dispositif. C'est une grosse augmentation. Nous souhaitons le dire même si nous voterons favorablement pour faire fonctionner le dispositif mais que l'on puisse se poser des questions sur un outil qui absorbe pour partie cette augmentation significative.

Mme ROY.- Je partage ce point de vue. Les augmentations semblent importantes. Ce n'est pas nous qui décidons, c'est un tarif que l'on nous fait. Après, le CRAVLOR a un objectif de convention du cinéma. C'est un peu contradictoire avec l'objectif du CRAVLOR. Je ne sais pas si le prix du cinéma est un frein à la fréquentation. J'avais demandé les

statistiques. C'est moyennement fréquenté pour le moment. Il est vrai que l'on a des prix qui sont quasiment ceux des grandes salles de cinéma à Nancy. Cela devient un peu problématique.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. GHISLAT.- Je pense que, si le cinéma Pergaud continue à fonctionner aussi, c'est parce que les parents d'élèves qui font beaucoup pour que le cinéma continue et grâce au goûter organisé à la fin de chaque séance. Il y a donc de plus en plus d'enfants. Ils font beaucoup de choses pour que cela continue. Mais cela risque d'affaiblir la fréquentation.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres remarques ? (Non)

Je suis d'accord avec tout le monde. Je ne peux pas dire mieux. Dans ce cas-là, créer un fonds de compensation pour compenser l'impact tarifaire sur les familles, je veux bien. Dans ce cas-là on va militer ensemble pour qu'il y ait un fonds de compensation pour la DGF qui fait moins 3 % cette année sur les communes. Je ne vais pas faire de politique nationale, ce n'est pas le lieu mais, toutefois, j'ai noté que le congrès des maires cette année ce sera particulièrement chaud parce que cela dépasse tous les clivages politiques. Il n'y a pas un maire en France qui voit d'un bon œil la baisse de la DGF, les fameux rythmes scolaires dont on n'a pas parlé... je peux vous dire que le Président de l'A.M.F. Jacques PELISSARD passe sa vie entre Matignon et l'Elysée pour porter haut, tout consensus confondu, parce que l'A.M.F. ne fait pas de politique politicienne. Tout le monde a envie que cela se passe bien dans sa commune.

Vous savez comme moi ce qui arrive. Dire ne pourrait-on pas créer un fonds de compensation ? Ce n'était pas anodin quand Nathalie PARENT-HECKLER rappelait que les dotations votées étaient en augmentation systématiquement alors que les ressources sont en baisse. Je rappelle que les taux d'imposition n'ont pas bougé depuis six ans. A un moment, vous avez mécaniquement un effet ciseau qui fait que, si vous avez moins de ressources et plus de dépenses, comment s'en sort-on ?

Tous les matins, j'aimerais bien que tout le monde réussisse à aller au cinéma à des tarifs abordables.

Yves PINON, à la cohésion sociale, nous rappellera le chiffre annoncé par le Préfet en termes de baisse des dotations de l'Etat pour les projets de C.U.C.S. qui sont en centaines de milliers d'euros sur l'agglomération. Cela veut dire que, mécaniquement, nous allons être impactés. Derrière, en bout de chaîne, il y a des associations, des bénévoles, des parents d'élèves, des citoyens au sens large, et il faut faire très attention quand on propose des choses que tout le monde ait les reins suffisamment solides pour pouvoir aller de l'avant. Dans la situation dans laquelle on est aujourd'hui, c'est compliqué. Je ne jette la pierre à personne. Vous avez lu comme moi dans la presse ce qui s'est passé lors de

l'assemblée générale des présidents des départements de France. Tout le monde est confronté aux mêmes réalités.

Oui, à la création d'un fonds de compensation avec grand plaisir mais, dans ce cas-là, il faudra expliquer comment on l'abonde.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

Q25- Attribution de subventions - Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération nancéienne

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Préfet a rappelé qu'une dotation de 2 M€ avait été attribuée au Département. Cette année, elle a diminué de 10 %. Cela veut dire 200 000 € de moins pour l'ensemble du Département et quand on sait que l'agglomération nancéenne qui est le plus grand pourvoyeur de demandes de projets, on voit bien que l'ensemble des communes du Département a été mis à contribution pour soit financer, soit demander aux porteurs de projets de réduire la voilure. Ce sont toutes collectivités confondues. Quand le Préfet s'exprime, il ne fait pas de politique, il annonce des chiffres et ce sont uniquement des chiffres et la vérité des chiffres.

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q26- Attribution de subventions hors Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération nancéienne

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité**SOCIAL**

Q27- Soutien à la journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre 2013

Rapporteur : M. FRESSE

M. FRESSE.- *(Lecture de la délibération)...*

J'ajoute que cette délibération a été également présentée au conseil d'administration du C.C.A.S.

M. le Maire.- Effectivement, au-delà de la déclaration d'intention, il va de soi que c'est la globalité des actions menées quelle que soit l'entité envers les plus démunis. On voit bien qu'avec les dossiers arrivant au C.C.A.S. et l'hiver n'a pas vraiment commencé, je pense que nous aurons des besoins de prises en charge au moins partielles de factures de chauffage le moment venu. C'est aussi une manière de dire que la ville de Laxou est attentive évidemment aux plus démunis de son territoire communautaire.

Avez-vous des remarques ?

Mme EPHRITIKHINE.- C'est surprenant que l'on soit uniquement sur une déclaration d'intention pour cette journée. Bien évidemment, cela n'obère pas ce que vous venez de dire à l'instant mais nous trouvons surprenant qu'il n'y ait pas quelque chose d'un peu plus opérationnel montrant sur cette journée-là le soutien de la ville de Laxou et du conseil municipal, par exemple.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. FRESSE.- Votre réflexion est bien entendue évidemment mais je pense que, dans les prochains débats que nous aurons en municipalité, au sein de cette assemblée, nous aurons l'occasion, si vous le souhaitez, d'aborder ce sujet notamment à l'occasion d'un prochain débat budgétaire.

M. le Maire.- Avant de passer au vote, à quoi pensiez-vous, j'imagine que vous avez vu dans d'autres communes des choses qui se faisaient ?

Mme EPHRITIKHINE.- Des choses ont été faites en association avec ATD Quart Monde sur le fait de tenir un stand, sur quelque chose d'un peu visuel pour cette journée, des choses pas forcément des projets onéreux mais qui donnent à rendre plus visible ou qui fait une place plus conséquente à l'association phare sur la lutte contre la misère en tout cas pour ATD Quart Monde.

M. le Maire.- Il est vrai qu'ils nous ont sollicités uniquement pour une délibération.

La tentation a été forte de détailler la globalité de tout ce qui est fait : la réussite éducative au niveau du C.C.A.S., etc. Le parti-pris a été de cette déclaration qui englobe ce qui a été fait -ce dont Marcel FRESSE disait à l'instant- sur sa partie en termes de débat budgétaire mais, au-delà du budget à proprement parler, c'est tout ce qui est fait depuis la petite enfance jusqu'aux séniors et dieu sait qu'il y a de la précarité et de la misère pour tous les publics sur tous les âges et tous les quartiers.

La Fontaine disait dans les animaux malades de la peste : « *Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés* ». C'est vrai aussi pour notre commune. Il faut faire attention à ne pas donner une impression de démonstration ostentatoire de tout ce qui est fait. On préfère œuvrer. On parlait de réussite éducative, lorsqu'il y a des signalements d'enfants ou de familles qui sont vraiment dans la difficulté, cela ne se fait pas sur la place publique, cela se fait en réunion avec des obligations de confidentialité. Si l'on pouvait regretter qu'il n'y ait pas quelque chose de phare et visible, j'ai envie de dire que l'on combat la précarité au quotidien à Laxou. Là, c'est l'occasion pour le conseil municipal de dire publiquement que l'on s'associe à la démarche d'ATD Quart Monde.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Merci pour cette belle unanimité qui nous rassemble toutes et tous.

Q28- Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Laxou dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative
Rapporteur : Y. PINON

M. PINON.- (*Lecture de la délibération*)...

Puisque l'on n'était pas à 30 %, on a également demandé l'autorisation à M. le Préfet d'approcher ces 30 % avec ces 30 000 € ; accord et autorisation de M. le Préfet nous ont été communiqués par courrier du 18 juillet 2013.

Cette délibération fait suite à la délibération modificative qui a eu lieu en début de ce conseil et de porter de 17 000 € à 30 000 € ; les 17 000 € correspondaient en réalité à ce qui avait été inscrit au budget 2012 et demandé par l'Etat pour le dispositif de Réussite éducative en 2012. En 2013, on voit bien que cela l'est beaucoup plus.

M. le Maire.- Je note que l'Etat demande que l'on abonde d'une manière supplémentaire à ce compte mais je n'ai pas l'impression que l'Etat abonde de manière plus importante sur ce dispositif.

La réponse est dans la question.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

SECURITE

Q29- Convention communale de coordination de la Police Municipale de la Ville de Laxou et des forces de sécurité de l'Etat

Q30- Contrat Local de Sécurité 2013 - 2018

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON.- En réalité, nous aurions dû intervertir les délibérations 30 et 29 pour bien comprendre comment cela fonctionne.

Dans la question 30, on va parler du conseil local de sécurité dans lequel la commune de Laxou s'inscrit naturellement puisqu'il s'agit d'un contrat local de sécurité à l'échelon de l'agglomération nancéenne. La question 29, la convention communale de coordination de la Police Municipale de la ville de Laxou et des forces de sécurité de l'Etat, c'est en réalité la déclinaison dans la commune d'une partie du contrat local de sécurité mais pas d'une partie. Le mot « d'une partie » est impropre, c'est avec la focale spécialisée sur Laxou, puisque bien évidemment on doit s'inscrire globalement dans le contrat local de sécurité.

M. le Maire.- On peut faire la présentation des deux délibérations et mettre aux voix la 29 et la 30 si tout le monde en est d'accord. (Oui)

M. PINON.- Je vais commencer par le contrat local de sécurité 2013/2018, la délibération 30.

Le premier C.L.S. avait été élaboré en 1999 et signé en 2000. Il est toujours coprésidé par M. le Préfet, le Procureur de la République, le Président du Grand Nancy.

Le C.L.S. décline quatre principaux axes et enjeux à l'échelle de l'agglomération qui sont les axes que vous retrouverez en page 78 :

- La préservation du cadre de vie et protection des espaces.
- La prévention des comportements à risques dans l'espace public.

- La cohérence d'intervention dans le domaine de la prévention sociale.
- Le maintien de la dynamique partenariale.

Quand on a dit cela, on ne peut qu'être d'accord.

Le C.L.S. en réalité s'articule autour de plein d'instances de gouvernance qui ont lieu à l'échelon là aussi de l'agglomération. Il s'agit de la réunion de prévention des maires dans laquelle siègent les 20 maires de l'agglomération, les services de l'Etat et du Département. Cela s'inscrit dans un C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), dans les groupes locaux de traitement de la délinquance qui sont présidés par M. le Procureur, dans toutes les actions que peuvent réaliser les polices municipales quand les communes ont une police municipale. C'est quelque chose qui, au quotidien, voit le jour de manière à renforcer le sentiment de sécurité envers nos concitoyens.

Pour ce qui concerne plus précisément la convention communale de coordination de la police municipale de Laxou et des forces de sécurité de l'Etat, en collaboration avec les forces de sécurité de l'Etat, nous avons réalisé un projet, c'est-à-dire les services municipaux qui sont à la fois les services des espaces verts et la police municipale à un diagnostic en février 2012 afin de réviser notre convention annuelle signée en 2001 pour être en phase avec les problématiques de sécurité actuelles sur la commune.

Cinq priorités ont été ainsi déclinées :

- La lutte contre l'insécurité routière, plus particulièrement les infractions génératrices d'accidents graves. (Alcoolémie, vitesse, etc.).

- La lutte contre la consommation et le trafic de produits stupéfiants, (visites de caves dans les quartiers classés ZSP, contrôles d'identités à la demande du Procureur, etc....).

- La lutte contre les violences aux abords des établissements scolaires notamment le collège Victor Prouvé, route de Villers, et le collège Jean de La Fontaine, rue de la Moselle, situés tous deux en ZSP.

- La protection de la zone ATP "La Grande Sapinière", des centres commerciaux des "Provinces", et "La Cascade" (situés en ZSP), et des commerces de proximité du secteur Sainte Anne.

- La lutte contre l'occupation illicite des parties communes des halls d'entrées d'immeubles à habitations collectives, des deux ZSP, "Provinces" et "Champ-le-Bœuf".

L'ensemble de ces priorités s'inscrit dans le cadre de l'action menée par le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD), animé par la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

A ce titre, elles sont une déclinaison du Contrat Local de Sécurité (CLS) d'agglomération.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

Et d'approuver le contrat local de sécurité, dont le document-cadre est consultable en mairie, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat local de sécurité ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier, notamment les éventuels avenants, durant la période 2013 - 2018.

M. le Maire.- Nous étions à une réunion à la Préfecture il n'y a pas si longtemps. Il y avait le rapporteur de la loi sur la ZSP, le Préfet, le Procureur et toutes les instances pour présenter les chiffres obtenus sur la ZSP. En termes de présentation des chiffres, je me suis permis de faire remarquer au Préfet, au Procureur et à M. le Rapporteur de la loi que je n'étais pas tout à fait certain qu'il y avait le même sentiment et le même ressenti dans la population par rapport aux chiffres, somme toute plus qu'encourageants. Si ces chiffres étaient les vrais, il n'y avait pas de raison de les cacher, j'ai donc invité le Procureur, le Préfet, etc. à venir présenter ces chiffres devant la population au cours d'une réunion publique liée à la sécurité de manière à ce que chaque citoyen puisse s'approprier ou que les plus hauts services de l'Etat locaux puissent entendre ce qui remonte des quartiers parce qu'il y a parfois un peu de décalage.

Je note que la collaboration et la coopération entre les polices municipales et police nationale se déroulent dans un esprit d'échange de renseignements en toute discrétion parce que ce sont des choses qui ne se mettent pas sur la place publique. Néanmoins, force est de constater aussi que souvent l'on parle des trains qui arrivent en retard, nous avons eu accès à certaines données notamment de prises et d'arrestations d'individus en possession de drogue lourde. Je tire mon chapeau aux forces de police qu'elles soient municipales ou nationale parce que c'est un travail particulièrement long et de fourni pour réussir à interpellé tous ces individus qui nuisent à l'image des quartiers, des communes, des villes au sens large.

Sur ces deux délibérations y a-t-il des interventions, propositions ?

M. GERARDOT.- Nous votons les deux délibérations ensemble ?

M. le Maire.- C'est comme vous le souhaitez.

M. GERARDOT.- Globalement.

Quelques mots principalement sur le contrat local global, la convention qui redit un certain nombre d'éléments déjà présents dans la première convention. On ne peut que s'y retrouver puisque les objectifs sont relativement généraux et la population a toujours un sentiment d'insécurité dans certains de nos quartiers de l'agglomération et de Laxou qui est

ressenti de manière plus aigüe. Je me réjouis que l'on travaille bien avec les services de l'Etat. Depuis quelques mois, les services de l'Etat ont renforcé nos moyens pour ce qui concerne Laxou mais pas uniquement parce que la question de l'insécurité doit se traiter globalement à l'échelle de l'agglomération sur ces objectifs. Nous sommes passés en ZSP depuis début 2013, réjouissons-nous que l'Etat pour le coup parce que votre petite musique lancinante depuis quelque temps, depuis que la majorité a changé, vous nous dites que nous ne faisons pas de politique politicienne mais à chaque fois cette petite musique lancinante que l'Etat ne donne pas... Je voulais le préciser. C'est important.

M. le Maire.- Je ne suis pas le seul.

M. GERARDOT.- C'est marrant, il y a encore un an et demi on ne vous entendait pas sur ce registre. C'est assez nouveau. On ne vous entendait pas quand votre majorité a lancé 600 Md€ de déficit cumulé, on ne vous entendait pas à ce sujet et M. l'Adjoint non plus. Là, à chaque fois que l'Etat fait des efforts de gestion, c'est tac, tac, tac...

Quand il y a eu 3 Md€ d'exonération sur les restaurateurs qui faisaient débat, on ne vous a pas entendu non plus sur les politiques nationales.

Mme BOUGUERIOUNE.- C'est la délibération.

M. GERARDOT.- Oui, Madame BOUGUERIOUNE, je parle de la délibération, parce que cette musique lancinante à chaque fois qui remet en cause le nouveau Président, mais vous ne faites pas de politique politicienne.

Sur la loi de l'Etat, 75 Md€ de cadeaux fiscaux, on ne vous a pas entendus non plus, chers collègues, vous pouvez le remarquer.

Le Pacte lorrain qui est quand même une bonne nouvelle pour nos emplois, les emplois des jeunes. Là, vous dites que l'on entend que les trains arrivent en retard, réjouissons-nous collectivement que l'Etat soit venu il y a quelques jours pour dire que les filières d'excellence seraient soutenues à hauteur de 300 M€ y compris avec la Région Lorraine pour l'emploi de nos jeunes de l'agglomération et qui concourent aux éléments de sécurité. La sécurité est un élément constitutif de différents facteurs sans excuses bien évidemment quand je dis cela, j'anticipe. La sécurité c'est aussi de la souffrance, cela ne justifie en rien les éléments délictuels, je le dis. La question de l'emploi doit être au centre. Peut-être que sur la question du refus de la misère, on aurait pu se fixer ensemble combien de contrats avenir nous pourrions porter à la ville de Laxou dans une juste mesure de nos capacités financières. Cela aurait été un débat intéressant. Si ce sont deux jeunes formés, ce sont deux jeunes formés, c'est important... Ce sont peut-être cela les engagements supplémentaires : valoriser ce que nous faisons, et nous faisons des choses. Il y a des choses bien faites à Laxou. Il ne s'agit pas de faire une délibération pour tout synthétiser à quelques mois de l'échéance de nos bilans.

En effet, je me réjouis que l'on trouve dans ce contrat local de sécurité des éléments relatifs sur le traitement des troubles psychologiques et psychiatriques constituant un défi à mettre en regard des moyens extrêmement limités qui sont des secteurs sur lesquels la prise en charge est longue, coûteuse et complexe, et médicosociale pour l'essentiel. C'est un véritable enjeu que l'on retrouve et c'est un engagement personnel avec les limites de cette expression dans le cadre de mon mandat. C'est une expérience que l'on a su tirer sur le territoire de Lunéville, c'est le RAPP.

M. le Maire.- C'est la délibération 33.

M. GERARDOT.- C'est aussi dans la question du C.L.S. une approche mieux partagée, Monsieur le Maire, si vous l'aviez lu de manière exhaustive.

Je voulais rappeler tous ces éléments et les éléments financiers puisque vous aimez dire que l'Etat baisse. Il faut que nous fassions collectivement et que chacun, à tous les niveaux, assume ses responsabilités sans être en permanence dans des petits tacs en disant que l'Etat... Oui, l'Etat doit faire des efforts. Nous l'entendons quotidiennement. A l'aube de ces déficits abyssaux dont personne n'a rien dit pendant six ans, ici, dans cette salle ; vous omettez globalement de rappeler sans cesse que vous avez augmenté à la C.U.G.N. 11 % la fiscalité locale, 12 % le prix de l'eau, 10 % sur le transport dans les entreprises.

M. le Maire.- Et le Département combien ?

M. GERARDOT.- Les pourcentages n'ont pas la même valeur dans l'absolu.

M. le Maire.- Ah !

M. GERARDOT.- Bien sûr, vous savez bien qu'1 % au Département ce n'est pas le même 1 % quand vous augmentez à la Communauté urbaine.

Vous oubliez de dire aussi que le Président du Conseil général a eu le plaisir de négocier un correctif significatif à l'échelle des Départements de France au profit des solidarités et pour tous les départements.

Je voulais le dire parce que cette petite musique lancinante perpétuelle est traduite sous forme de mémoire sélective.

M. le Maire.- C'était la séquence : on se sert des délibérations locales pour parler national. Je ne rentrerai pas dans ce débat-là.

M. GERARDOT.- Bien sûr !

M. le Maire.- Vous trouvez que tout va bien et que le gouvernement fait vachement bien. C'est un peu votre obligation et je comprends bien.

Je vous invite vivement à lire un peu tout ce qui remonte de toutes les communes et de toutes les tendances et sensibilités politiques. La DGF qui s'apprête à baisser, toutes les mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Vous parlez d'effort de

gestion, je veux bien mais l'Etat nous démontre tous les jours qu'il sait décentraliser ses dettes mais jamais ses recettes. Là aussi, vous avez lu ce qu'a dit M. PELISSARD, pardon d'y revenir à chaque fois, la décentralisation qui arrive porte les effets pervers pour les communes ; il le dit en tant que Président de l'A.M.F. et pas en tant que tel ou tel parti politique. Il a l'unanimité au sein du conseil d'administration et du bureau de l'A.M.F. Un peu de modestie pour ne pas systématiquement dire c'était mieux avant ou pas mieux avant.

On est face à des défis. Vous n'êtes pas responsable si vous refusez d'admettre que l'on est face à des défis impossibles pour les collectivités locales. Je l'ai dit au débat d'orientation budgétaire : ponctionner et faire baisser les dotations de l'Etat aux communes, c'est condamner les entreprises à la mort parce que 70 % de l'activité économique est portée vers le haut par la commande publique. Je vous le dis.

Je peux déjà vous dire que, pour ne pas obérer le pouvoir d'achat des Laxoviens, les taux d'imposition de 2014 ne changeront pas à Laxou. Je peux vous dire aussi du coup que fatalement le niveau d'investissement -et ce sera un vrai débat intéressant que l'on aura justement quand vous dites le débat démocratique qui arrive. Je serais très intéressé par tous les fonds de concours pour pouvoir compenser des moins ou des hausses qui arrivent. Ce sera calculé et chiffres en main. Il ne faut pas faire des moulinets en disant : vous ne disiez pas il y a deux ans, etc. Toujours, je me suis élevé contre la baisse des dotations de l'Etat aux communes quelles que soient les majorités. J'observe quand même que c'est aujourd'hui qu'elles sont les plus criantes.

Vous ne pouvez pas ne pas être d'accord parce que vous avez les chiffres comme moi. Quand cela ne vous arrange pas, vous dites que c'est courageux. Je ne mets pas de terme derrière ces restrictions, je dis les difficultés qu'auront les communes pour assurer le même niveau de service avec moins de ressources. Mais, si vous avez des solutions, je suis très intéressé.

Pour information, sur la Maison de la vie associative et du temps libre que vous avez eu le temps d'étudier, nous avons plus de 60 % d'aides dessus mais aussi parce que les services et les élus sont allés à la rame pour aller récupérer les 460 000 € sur les 760 000 € qu'a coûté la Maison de la vie associative et du temps libre. Là, il a fallu aller jusqu'à l'Europe, le FEDER qui subventionne à hauteur de 260 000 € la Maison de la vie associative et du temps libre. Ne me dites pas que vous n'êtes pas content que les fonds européens servent dans nos quartiers pour nos bénévoles, pour nos associations. Ne me dites pas qu'il n'y a pas de boulot derrière mais ce sera de pire en pire et de plus en plus compliqué pour les communes. Je veux bien que l'on ne fasse pas de politique politicienne mais que l'on se serve de certaines délibération ; non, non, le débat dépasse largement cette enceinte ; encore une fois je vous invite à écouter les retours des congrès des maires du mois de novembre. Ce ne sera pas facile. J'ai cru comprendre que le Président de la

République ne venait pas mais laissait le Premier ministre venir. C'est un signe. Je ne dis pas que c'est du courage ou pas du courage. Je dis que la situation aujourd'hui est terriblement difficile au niveau de l'Etat. Je le dis très librement comme elle l'était il n'y a pas si longtemps. J'ai souvenir des manifestations monstres pour les retraites. Je crois que le passage est passé cet après-midi à 43 annuités, et pourtant cela ne vous a pas empêché de défiler il n'y a pas si longtemps. C'était catastrophique de passer à 42 annuités.

Voilà ce que les gens exècrent et que l'on a des résultats comme à Brignoles. Je vous invite vivement mais collectivement à avoir des discours responsables devant les électeurs, les habitants, les citoyens sinon on ira tous, collectivement, à une catastrophe qui, je l'espère, ne nous rappellera pas des heures sombres de notre histoire.

Je mets aux voix ces délibérations 29 et 30.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

MARCHES ET CONTRATS

Q31- Groupement de commandes de services de communications électroniques 2013-2015 - Avenant n°1 au lot n°3 - Téléphonie mobile, abonnements, services et communications

Rapporteur : M. FRESSE

M. FRESSE.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q32- Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour différents services de la commune de Laxou et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Avenant n°2

Rapporteur : M. FRESSE

M. FRESSE.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Q33- Adhésion au Réseau d'Alerte Pluri-Professionnel (RAPP) en santé mentale du territoire de l'agglomération du Grand Nancy et approbation de la charte

Rapporteur : Y. PINON

M. PINON.- *(Lecture de la délibération)...*

M. le Maire.- Sur ces thématiques, on se sent un peu démuni. On fait appel à de vrais professionnels. Nous avons un médecin qui n'est plus là ; nous avons une infirmière. C'est toujours compliqué de ne pas faire appel à des professionnels pour ces gens en souffrance. Il faut des aides de professionnels.

Sur cette charte, avez-vous des questions ? (Non)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Q34- Transfert de la compétence « thermalisme » au Grand Nancy

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- C'est une délibération qui a été prise au niveau communautaire qui aurait dû être prise par notre assemblée. Nous aurions dû nous prononcer mais il aurait fallu convoquer un conseil uniquement pour cela. On la passe donc avec quelques semaines de retard, mais c'est aussi une manière d'apporter notre solidarité au Grand Nancy sur le souhait d'avoir la compétence thermalisme. Jusqu'à présent, c'était au niveau communal. On reprend dans l'exposé des motifs l'historique sur Grand Nancy Thermal et de ce qui peut être envisagé par la suite pour faire bénéficier le Grand Nancy de thermalisme.

On rappelle également ce que génère en des termes d'emplois ce pôle qui pourra ouvrir ses portes à la lumière des évolutions du site Nancy Thermal, les chiffres également en termes de dépenses pour rendre ces lieux véritablement attractifs en matière sociale. De toute façon, c'est l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine qui en bénéficiera.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise en œuvre du projet de réhabilitation et de valorisation ainsi que le transfert de compétence « Thermalisme » au Grand Nancy nécessaire à la naissance du futur centre de Grand Nancy Thermal.

C'est plus une délibération formelle ; on peut adhérer à ce transfert de compétence qui ne nous coûte pas pour une fois.

Avez-vous des remarques ? (Non)

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS

1) Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Rapporteur : M. LE MAIRE

M. le Maire.- Ce sont des modifications mineures qui n'appellent pas véritablement de débat public sur les modalités à proprement parler. Vous avez trois modifications mineures.

❶ Dans le cadre de l'ensemble du réseau « Stan 2013 », les exigences en matière de stationnement automobile pour les constructions (hors habitat) se verront assouplies à concurrence maximum de 20 % dans un périmètre de 300 m autour du tracé de la ligne 2 notamment, conformément aux principes affichés dans le Plan de Déplacement Urbain communautaire, avec lequel le P.L.U. doit être compatible.

❷ Prise en compte de l'aléa lié au ruissellement des eaux pluviales après les intempéries exceptionnelles de mai 2012, les chapeaux de zones relatifs à la prise en compte des risques d'inondation ou de ruissellement sont mis à jour.

❸ Mise à jour des annexes du P.L.U. relative au classement sonore des infrastructures.

L'Etat a sorti une carte de bruits. Ces documents doivent être intégrés au P.L.U. Ces amendements sont intégrés au P.L.U.

➤ Modalité d'exercice du droit de préemption urbain (D.P.U.) où l'on a une légère modification qui ne touche pas nos compétences propres en matière de P.L.U.

2) Rapport annuel 2012 de la Communauté urbaine du Grand Nancy - Eau et assainissement

Rapporteur : D. LECA

M. le Maire.- Un mot d'introduction avant de laisser Dominique vous faire une synthèse rapide mais néanmoins exhaustive de ces rapports, je souhaitais rappeler qu'il y a un cadre légal dans le rapport d'activité. Le C.G.C.T. impose cette présentation et la loi stipule avant le 30 septembre de présenter ce rapport.

Voilà le pourquoi de ces présentations étant entendu que, dans cette enceinte, nous rapportons sur ce qui a été traité au niveau communautaire.

M. LECA.- Je vais commencer par la conclusion générale pour que tout le monde soit bien au fait que l'eau destinée à la consommation humaine est distribuée par la C.U.G.N. au cours de l'année 2012 s'est révélée au travers du contrôle sanitaire programmée par l'Agence Régionale de Santé conforme aux exigences des qualités physico-chimique fixées par le Code de la Santé publique, et d'excellente qualité microbiologique.

Il faut noter au niveau de la Communauté urbaine par rapport au prix du mètre cube, il est de 3,4512 T.T.C. Par rapport à 2012, on note une augmentation de 1,25 % qui se répartit :

- De 28 % pour les redevances et taxes.
- 32 % pour les collectes et dépollution des eaux usées.
- 40 % pour la distribution et la production d'eau potable.

Pour ce qui concerne Laxou, on note que les branchements en plomb ont diminué. On a changé sur Laxou en 2012 116 branchements. Il y en avait au 31/12/2011 240.

La consommation pour la ville de Laxou est de 762 965 m³. Le nombre d'abonnés laxoviens est de 3 415 foyers.

La longueur d'eau potable sur Laxou est de 39 km de tuyaux de conduite dont 23 km de fonte.

On peut noter pour la sécurité des Laxoviens, c'est le nombre de poteaux d'incendie à la disposition de nos services, plus de 130 poteaux d'incendie. Je rappelle que la C.U.G.N. en compte 2 629.

Je tiens à souligner qu'en 2012, il y a eu une période de gel hivernal à l'origine de nombreuses casses des canalisations et le gel de compteurs d'eau d'abonnés au service, ce qui a eu un impact sur le rendement des réseaux d'eau potable.

En plus, il ne faut pas oublier l'orage des 21 et 22 mai 2012 qui a provoqué d'énormes inondations et mobilisé beaucoup de travaux sur cette partie de notre Grand Nancy.

En 2012, à cause des ZUP, on a produit un peu plus qu'en 2011, environ 200 000 m³. On demeure cependant au niveau inférieur à l'année 2010 et antérieur avec 18 560 000 m³ d'eau produite.

La baisse continue au niveau de la consommation d'eau, mais le prix augmente et vous savez pourquoi.

M. le Maire.- Si tu pouvais le rappeler.

M. LECA.- Moins on consomme d'eau, plus l'entretien augmente. C'est ce qui apparaît.

M. le Maire.- Plus la part de l'entretien dans le montant du m3 augmente mécaniquement. (?)

3) Rapport annuel 2012 de la Communauté urbaine du Grand Nancy - Prix et qualité du service d'élimination des déchets

Rapporteur : D. LECA

M. LECA.- En 2012, nous avons eu ces événements exceptionnels qui sont cette catastrophe des 21 et 22 mai. On a eu près de 1 500 tonnes de déchets liés à cet événement entre les objets hétérogènes et les déchets assimilés aux déchets ménagers qu'il a fallu évacuer.

La quantité totale des déchets a cependant baissé de 2,5 % tout en prenant en compte ces 1 500 tonnes de déchets liés à la catastrophe.

A noter au niveau de cette présentation c'est que le Grand Nancy a construit deux bâtiments sur Nancy et à Maxéville sur les déchets dangereux et a surtout financé la rénovation complète de la déchetterie de Vandœuvre. On a relancé le tri du papier et du verre avec l'implantation de 14 points d'apports volontaires supplémentaires, ce qui a augmenté un tonnage de plus de 23 % du verre.

A noter aussi la restitution du compost et la promotion du compostage individuel. Tout cela est accompagné d'une communication faite par l'intermédiaire de la Maison de la propreté, des ambassadeurs du tri, des supports écrits et d'un certain nombre d'événementiels qui ont lieu sur le Grand Nancy.

4) Rapport annuel d'activité 2012 du Grand Nancy

Rapporteur : D. LECA

M. LECA.- Je pense que tout le monde a lu le rapport.

Je reviendrai surtout sur Laxou. On peut noter la réalisation pour ce qui concerne mobilités et voirie, la réalisation d'une station de lavage. Pour ce qui concerne les services

urbains et qualité environnementale, l'aménagement d'espaces verts du boulevard de Hardeval et du carrefour de Maréville.

Pour ce qui concerne le développement urbain habitat cohésion sociale, transformation importante et durable de nos abords, notamment avec un atelier santé ville sur le nouveau quartier du Plateau de Haye, à Champ-de-Bœuf, le giratoire.

Pour ce qui concerne l'attractivité et la compétitivité de l'agglomération, la nouvelle dynamique du Plateau de Haye.

On est, dans un ensemble concernant ce rapport d'activité, assez privilégiés sur Laxou dans notre cadre de vie préservé et dans cette ouverture au niveau des transports.

Sur les chiffres concernant les investissements de l'agglomération, 2 M€ d'investissement pour l'assainissement, 2 800 tonnes de compost, 17 900 logements alimentés par le chauffage urbain, 130 500 tonnes de déchets traités. Ce sont des chiffres que vous retrouvez dans le rapport d'activité. Je vous engage à le lire, c'est assez intéressant.

Je n'oublierai pas de citer près de 1 800 créations d'entreprises sur le Grand Nancy. On n'en parle pas beaucoup. C'est réel malgré la difficulté à trouver des emplois, il y a quand même des créateurs d'entreprises qui se manifestent sur le Grand Nancy.

M. le Maire.- Merci de ce balayage.

Je vous rappelle en conclusion les thématiques de ce rapport d'activité du Grand Nancy dont le qualificatif pourrait s'appliquer à notre bonne ville de Laxou, une agglomération ouverte et fluide à Laxou, une agglomération en mouvement innovante et créative, une agglomération sobre et vertueuse, c'est Laurence WIESER, une agglomération agréable et vivante, c'est tout le monde, ce qui rend la délibération accessible et responsable et enfin généreuse et solidaire.

En dernier item, une agglomération d'échanges, de dialogues et de partages.

Merci de votre présence.

La séance est levée.

FAIT DELIBERE LES JOUR, MOIS, AN QUE DESSUS.